

167. Les droits humains des immigrants sont un problème connexe. De nombreux mémoires reçus par le Comité laissent entendre que pour que la réputation du Canada au chapitre de l'adaptation multiculturelle réussie soit maintenue, il faut considérer de plus près l'élaboration de programmes axés sur la compréhension entre les cultures et entre les races. Le gouvernement de Terre-Neuve (30:81) et le docteur André Raynauld, Président du Conseil économique du Canada (15:11) par exemple, croient qu'il est maintenant nécessaire d'évaluer la nature et l'étendue des tensions entre les groupes et d'examiner les répercussions probables de l'immigration future sur les relations communautaires. Le Comité en convient. Si une évaluation démontrait le besoin d'intensifier considérablement les programmes nationaux, communautaires et scolaires pour promouvoir l'harmonie inter-culturelle, le Comité croit que le gouvernement fédéral devrait étudier avec les provinces des façons de susciter et de mettre en œuvre de tels programmes.
168. Le Comité considère également qu'une commission fédérale des droits de l'homme, dotée de programmes de conciliation et d'éducation et d'une loi ferme, aiderait à assurer un traitement juste et équitable aux minorités raciales et ethniques. Les droits de l'homme, ainsi que l'éducation multiculturelle, sont nécessaires pour que l'harmonie et la compréhension règnent entre les groupes.